

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 5 juillet 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-59**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 5 juillet 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 juin 2021.

Point de l'ordre du jour :

1.1 Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 7 juin 2021.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 7 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions :	0
Votes exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

Pièce jointe :

- compte-rendu du 7 juin 2021.

Fait à Tours, le 6 juillet 2021

Le Président,

A. Giacometti

Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

08 JUIL. 2021

Transmise au Recteur le :

08 JUIL. 2021

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 07 juin 2021

Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;

M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme la Rectrice ;

M. Emmanuel NERON ; M. Philippe ROINGEARD ; Mme Fabienne TOUPIN ;

M. Pascal CHAREILLE ; Mme Caroline GIRAUDEAU ; Mme Fabienne LABELLE ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ;

Mme Gwenaëlle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Lionel GILBERT ; Mme Lucie LEPAGE ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Benoit WOLF ;

M. Achille CASSIOT ; Mme Nina GROULT ; M. Oscar BRETONNEAU ; Mme Audrey LANDRIEVE ;

Mme Anne BESNIER ;

Mme Nathalie POUVREAU ;

Mme Barkaroum REAILI ;

Ont donné procuration :

Mme Catherine BELZUNG à M. Philippe VENDRIX

Mme Claude OPHELE à M. Philippe ROINGEARD

Mme Pauline SAINT-MARTIN à M. Philippe ROINGEARD

M. Romain YVINEC à Mme Colombine MADELAINE

Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT à Mme Fabienne TOUPIN

M. Frédéric DE NADAI à Mme Barkaroum REAILI

Participaient à titre consultatif :

Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; Mme Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ; Mme Marion AMALRIC, Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture ; Mme Colombine MADELAINE, Vice-présidente en charge des relations internationales ; M. Bertrand BILLAULT, Vice-président en charge du numérique et des systèmes d'information ; Mme Emmanuelle HUVER, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS) ; M. Nicolas OPPENCHAIM, Vice-président en charge de la santé, du handicap, et de l'accompagnement social des étudiant.e.s ; Mme Selma JOSSO, Vice-présidente en charge des partenariats avec la société civile et le monde économique ; Mme Emilie VIERRON, Vice-présidente en charge des initiatives pédagogiques et numériques ; M. Quentin RAVEAU, Vice-président étudiant ; Mme Catherine BEAUMONT, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SST) et des relations avec les grands organismes ; Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU, Vice-présidente en charge de la démocratie universitaire, de la transparence et du dialogue avec les composantes ; Mme Mathilde GRALEPOIS, Vice-présidente en charge de la transition écologique

M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; M. Jérôme BARRERE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; M. Thomas THUILLIER, Représentant de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable ; Mme Sylvie CROCHET, Directrice du cabinet du Président ;

M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et langues ; M. Julien BOURDOISEAU, Directeur de l'UFR Droit, Economie et Sciences Sociales ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et techniques ; M. Patrice DIOT, Directeur de l'UFR Médecine ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR Sciences pharmaceutiques ; M. Benoist PIERRE, Directeur du CESR ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ; M. Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR Arts et sciences humaines ;

M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des ressources humaines ; Mme Florence ALARY, Directrice du CLOUS ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un secrétaire de séance adjoint soit désigné par le Conseil d'administration. M. Achille CASSIOT, candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. Compte-rendu du conseil d'administration du 10 mai 2021

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du 10 mai 2021 par la délibération n°2021-46.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

1) M. le Président annonce que le prochain conseil d'administration, dernier conseil de l'année universitaire, se tiendra en présentiel.

2) Une nouvelle version du calendrier institutionnel vient d'être transmise pour l'année universitaire 2021-2022 dans laquelle a été ajouté un Conseil académique supplémentaire, le 8 septembre 2021, de manière à permettre le recrutement, dans le cadre de la troisième vague, d'ATER. Leur prise de poste sera ainsi possible à compter du 1^{er} octobre 2021.

3) M. le Président annonce que Mme Manuelle RUILIER, actuelle Directrice des Ressources Humaines, deviendra à compter du 1^{er} septembre 2021 la prochaine Directrice générale des services de l'université d'Orléans. Par ailleurs, Mme Nicole REIGNIER, Agent comptable, a fait jouer ses droits à la retraite. Elle sera remplacée par Thierry SENEGAS, actuellement agent comptable de l'Université du Havre.

4) La Présidence, M. Patrice DIOT, Doyen de Médecine, et M. Frédéric DENIS ont été inspectés par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) pour la création d'une faculté d'odontologie à l'université de Tours. La présentation du projet s'est concentrée sur la mutualisation de nombreux enseignements, en interne, avec l'UFR de médecine, mais également en externe avec l'université de Nantes. A été également abordée la projection territoriale du projet, au niveau des sites hospitaliers (CHRU Tours, CHR Orléans, CH Bourges et Chartres). Par ailleurs, il est proposé de s'appuyer sur des maîtres de stage universitaires en odontologie, dispositif qui n'existe pas à ce jour. Cela permettra de créer du lien avec les chirurgiens-dentistes en libéral. L'enjeu de ce projet est de motiver les nouveaux chirurgiens-dentistes diplômés à rester en région Centre-Val de Loire. Cet échange avec l'IGESR a été très positif et il y a eu de nombreux retours pour améliorer ce projet. Les moyens dont l'université a besoin pour créer cette faculté ont également été évoqués : 3M€ en investissement et un peu moins de 2M€ / an en termes de fonctionnement. Il serait nécessaire de recruter 6 maîtres de conférences / professeurs des universités – praticiens hospitaliers et 4 personnels BIATSS. Il a bien été précisé que des moyens humains supplémentaires étaient nécessaires pour la création de cette nouvelle composante.

Deux autres projets de faculté d'odontologie sont envisagés à l'échelle nationale (Bourgogne Franche Comté et Normandie). Aucune date de réponse n'a été fixée pour le moment.

Mme Anne BESNIER indique que la Région a été également auditionnée par l'IGESR concernant le projet de création d'une Faculté d'Odontologie. Les inspecteurs étaient très intéressés par le Collégium Santé. Leurs questions portaient principalement sur les modalités d'installation des futurs diplômés de la Faculté d'odontologie au sein de la Région Centre-Val de Loire. La Région a présenté le dispositif des Maisons de santé pluridisciplinaire, financé par l'État et la Région, qui permet de faciliter l'installation de professionnels de santé, notamment dans les zones blanches. Le volet territorial de ce projet de création de Faculté d'Odontologie a été très apprécié par l'IGESR.

5) Suite au point sur les besoins humains qui avait été évoqué lors du Conseil d'administration du 10 mai dernier, le courrier pour la Ministre a bien été envoyé afin de demander la création de nouveaux postes et de relever notre plafond d'emplois Etat.

6) Le CUEFEE a fait l'objet d'un audit. Le label a été renouvelé, avec 3 étoiles sur chacun des 5 domaines du référentiel (ce qui est le maximum). M. Christian GAUJAC a nouvellement été recruté en tant que Directeur pédagogique. Il a une importante expérience dans le domaine du FLE, aussi bien au niveau national qu'international.

2.2. Information sur l'audit RGPD

M. Jérôme BARRÈRE présente les résultats de l'audit sur la conformité au Règlement général de la protection des données à caractère personnel, qui est un règlement européen entré en vigueur en mai 2018. L'université est donc en retard sur l'implémentation de ce règlement et a mandaté un prestataire pour réaliser un audit. Les objectifs de ce règlement sont d'assurer la protection des usagers, des tiers, des personnels dans le cadre d'enquêtes, de projets de recherche... Cela renforce la protection des données personnelles.

Le prestataire a travaillé environ 3 mois sur l'audit. Il s'agissait pour lui de déterminer notre degré de conformité au RGPD. Six axes étaient concernés : gouvernance ; gestion de la collecte, des traitements et de la conservation des données à caractère personnel ; gestion des droits des individus ; formation et sensibilisation ; légal et contractuel ; sécurité informatique.

Le cabinet Grant Thornton a donc étudié une quantité de documents transmis et également réalisé une série de 24 entretiens avec 78 personnes, à la fois dans les secteurs de la formation (responsables pédagogiques, scolarités), dans le secteur de la recherche ou encore de la gestion. Sur la base des documents et des entretiens, une série de recommandations et un plan d'actions ont été proposés par le prestataire. Une échelle de recommandations a été donnée : faible, moyenne, forte. Plusieurs recommandations ont été données pour les 6 axes d'audit (3 au niveau incomplet et 3 au niveau perfectible). Puis, sur chaque grand axe, un certain nombre de recommandations ont été faites, classées selon l'échelle d'importance. Parmi les recommandations figure, dans l'axe de la gouvernance, la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO), qui constitue une obligation. Dans un premier temps, ce DPO serait externalisé via un prestataire, puis un agent serait recruté, une fois la mise en conformité opérée.

Le marché conclu avec le cabinet Grant Thornton comprenait, en plus de cet audit, trois tranches optionnelles, qui n'ont pas encore été affermies :

- La réalisation d'actions de formation et de sensibilisation à destination de la communauté universitaire ;
- La mise en conformité des traitements sensibles ;
- L'externalisation d'un DPO.

M. Hovig TER MINASSIAN demande si l'externalisation a fait l'objet d'un chiffrage. Par ailleurs, il fait part de la difficulté rencontrée par certains enseignants de l'enregistrement de leurs cours à leur insu.

Sur le premier point, M. Jérôme BARRÈRE indique que l'externalisation a été chiffrée à 56.000€. M. le Président indique que la charge de travail est très lourde pendant la première année. Cette charge diminue ensuite. C'est pour cette raison que l'externalisation a été retenue pour la première année, et qu'un recrutement sera opéré la seconde année.

Sur le second point, M. Jérôme BARRÈRE indique que cela ne relève pas nécessairement du RGPD, mais davantage de la propriété intellectuelle. Il précise que la DAJP a été saisie au cours de confinements successifs et a produit une note sur ce sujet, explicitant les problématiques juridiques et les réponses envisageables, notamment disciplinaires.

M. Bertrand BILLAULT rappelle qu'une PSSI a été adoptée. Or, le rapport d'audit indique le contraire. Il convient de modifier ce point.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Débat d'orientations budgétaires pour le budget initial 2022

Mme Christine GEORGELIN présente les priorités et orientations envisagées pour l'élaboration du budget initial 2022.

Le DOB est un document formel impliquant une synthèse de la situation de l'établissement, puis une présentation des orientations. Un certain nombre d'orientations sont liées aux engagements pris lors des élections universitaires. Toutes les orientations seront détaillées dans une lettre d'orientation budgétaire (LOB), permettant ainsi à chacun d'avoir une idée des moyens qui pourront être demandés dans le cadre du budget initial 2022. Un dialogue stratégique de gestion sera organisé à partir de fin août / début septembre, qui conduira ensuite à la construction du budget initial 2022, voté mi-décembre.

➤ Synthèse de la situation

Les recettes :

On devrait assister à une augmentation des effectifs étudiants. Cela est en partie lié à la réforme PASS – L. AS, puisque certaines capacités d'accueil ont été fortement augmentées (ex. : + 200 étudiants en option science de la vie en PASS). Le financement d'une L. AS supplémentaire à hauteur de 80 000 € et la reconduction des 230 places en L. AS 1 Sciences de la vie et PASS Sciences de la vie sera possible grâce au plan de relance à hauteur de 748 000 €. Toutefois, ce financement n'est pas pérenne et ne permet pas de créer des emplois durables. La DGESIP avait indiqué qu'il se pourrait que, lors de l'amorce de rattrapage pour les universités sous-dotées / mal dotées, ces financements soient pérennisés. Nous devrions avoir une réponse courant juillet.

Des financements n'ont pas été obtenus, notamment concernant l'augmentation des effectifs en master et le suivi des cohortes.

Les recettes en 2018 et 2020 sont en augmentation. Toutefois, la SCSP, bien qu'ayant été augmentée, visait uniquement à financer les nouvelles mesures et non à créer une marge de manœuvre plus importante. En 2020, on observe une baisse des financements publics, liés à l'épidémie de SARS-CoV-2.

La part de nos ressources propres est importante pour pouvoir créer des postes supplémentaires à l'université de Tours.

Les dépenses :

Entre 2018 et 2019, on avait une baisse des dépenses de personnels grâce à la campagne des emplois. Les dépenses de fonctionnement étaient stables et les dépenses d'investissement étaient en augmentation.

Entre 2019 et 2020, on constate une augmentation des dépenses de personnel en raison du GVT, des dépenses de fonctionnement stables et une baisse des dépenses d'investissement en raison de l'épidémie de SARS-CoV-2. À l'issue du compte financier 2020, nous avons constaté une augmentation du fonds de roulement disponible.

Le ratio Dizambourg, qui correspond aux dépenses de personnels sur produits encaissables, montre que l'université de Tours se trouve en dessous du seuil d'alerte qui est à 83 %. Cela s'explique par les contraintes sur la masse salariale en proposant systématiquement des postes d'ATER après chaque départ en retraite et le remplacement des départs de titulaires par des CDD. Cela a contribué à la précarité des personnels.

➤ Orientations stratégiques

De multiples contraintes peuvent être observées :

- Maîtrise de la masse salariale et des heures complémentaires par étudiant ;
- Manque cruel de postes, impliquant une précarité, avec des CDD sur des postes de titulaires ;
- Nouveaux dispositifs LPR ;
- Augmentation imposée de nos capacités d'accueil et réforme des BUT ;
- Budget annexe de l'immobilier : il s'agit d'une contrainte financière, puisque le BAIM doit être en équilibre.

Les inconnus :

- La LPR annonce un certain nombre de mesures dont le financement pour certaines n'est pas assuré :
 - Revalorisation indemnitaire sur 7 ans des enseignants-chercheurs, enseignants et ITRF ;
 - Refonte de l'architecture indemnitaire des enseignants-chercheurs : beaucoup d'incertitudes à ce jour sur ce point ;
 - Repyramidage des corps de MCF et PR pour atteindre un ratio 40/60 : Nous ne savons toujours pas combien l'université de Tours aura de promotions.

Les leviers d'action :

- Le développement des ressources propres dans le domaine de la formation continue et de l'apprentissage ;
- Structurer les projets pédagogiques pour apporter des ressources propres. Jusqu'ici, il n'y avait pas de modèle aussi bien structuré que pour les projets de recherche ;
- Subsidiarité budgétaire : Parfois, se regrouper permet de mener des projets plus conséquents. Il est également possible d'utiliser ponctuellement le fonds de roulement pour financer des postes non pérennes ;
- Les seuils d'ouverture des diplômes : il n'est pas possible de jouer sur ces seuils pour le moment. ;
- La stratégie RH : Processus de CDIfication pour réduire la précarité, ouverture de concours, repyramidage des BIATSS et recrutement des personnes en situation de handicap ;
- Mieux programmer le BAIM 2022 afin de pouvoir améliorer la sincérité budgétaire ;
- Redynamiser la fondation Rabelais.

Pour essayer de mener à bien un certain nombre de mesures, il est nécessaire de se projeter en termes de recettes. Au niveau de la SCSP, il est possible d'opérer une projection par rapport aux subventions précédentes. Sur les ressources propres, une augmentation des ressources propres est envisageable au niveau de la formation continue et de la taxe d'apprentissage.

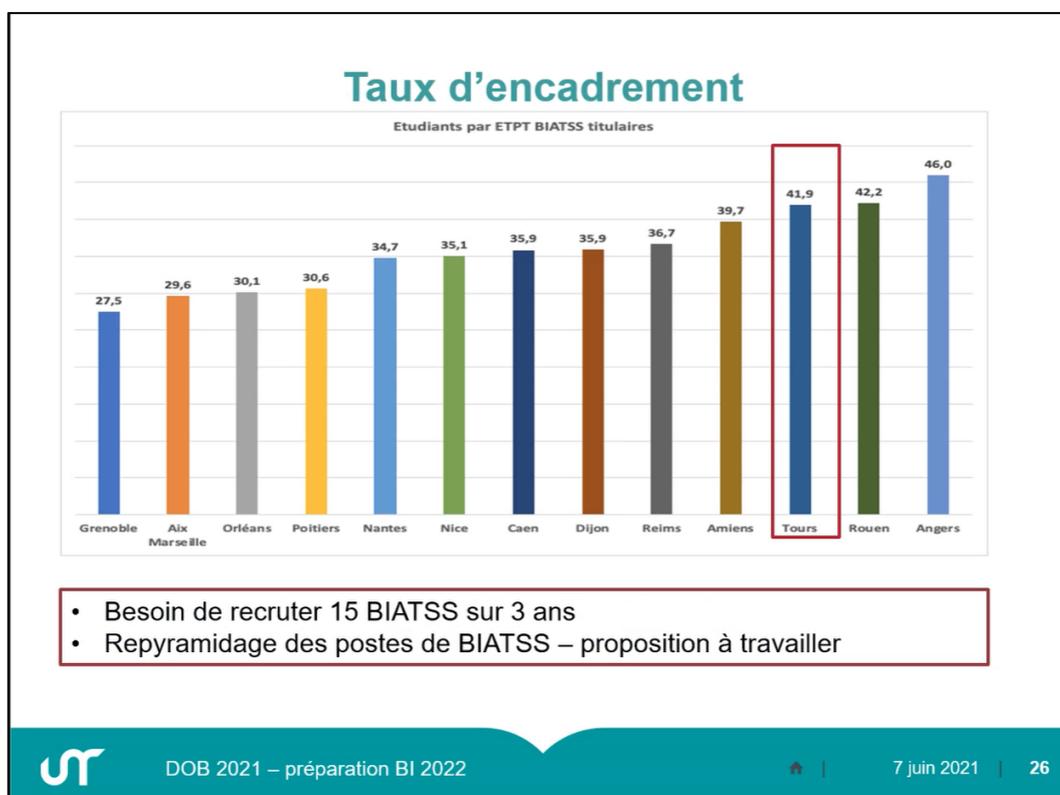
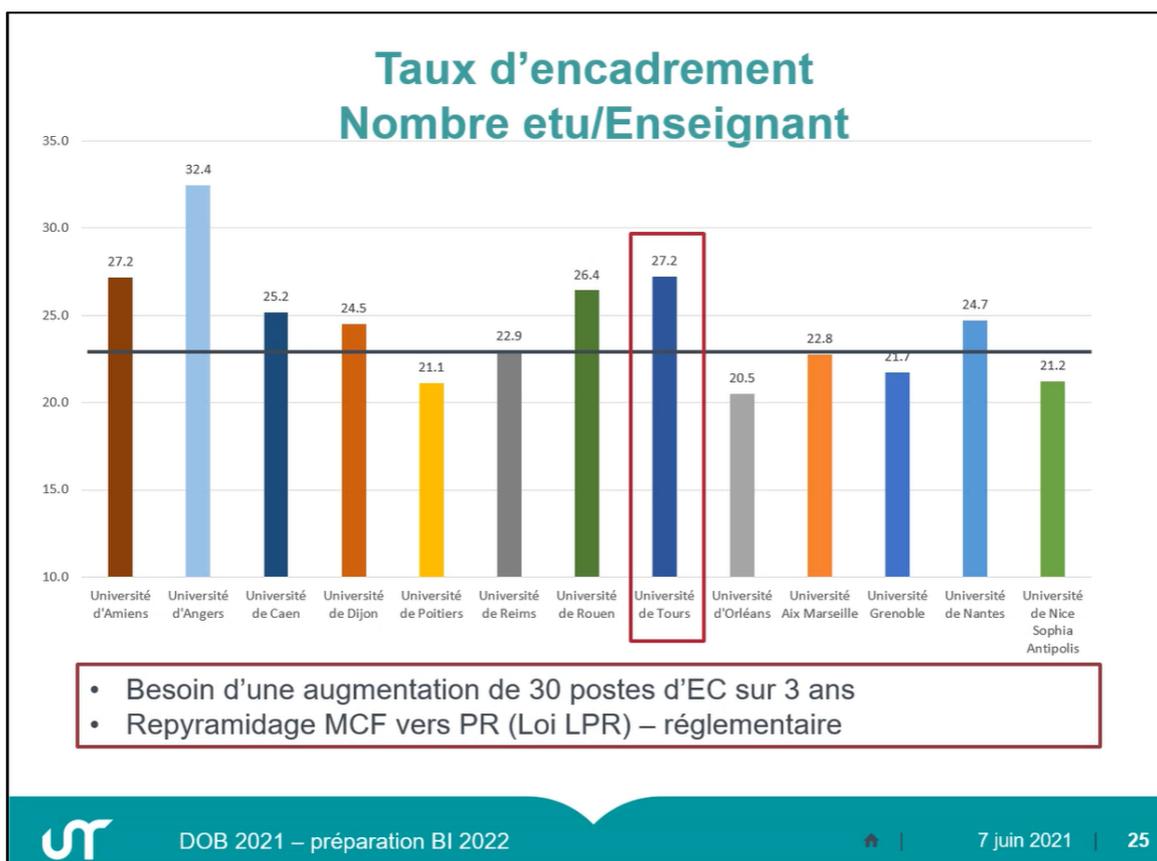
Sur l'apprentissage, l'objectif est de faire augmenter la taxe d'apprentissage et les ressources complémentaires versées par les CFA, qui sont liées au nombre de formations ouvertes en apprentissage. Pour démarcher les formations et composantes qui pourraient ouvrir des formations en apprentissage, il est envisagé de recruter un personnel non pérenne pour assurer cette fonction. Sur la formation continue, deux pistes sont envisagées pour augmenter les recettes propres :

- Augmenter les recettes en formation continue et le nombre de stagiaires assistant à ces formations. Pour ce faire, il convient d'obtenir la labellisation Qualiopi ;
- Augmenter modérément les tarifs des DU pour se rapprocher si possible du coût réel, tout en prenant en compte les publics fragiles.

Sur le plan des ressources humaines, l'objectif est de lutter contre la précarité des personnels. Cela passe par :

- Un passage des contrats d'enseignement pérennes à 12 mois sur 12 ;
- Une mise en œuvre d'une campagne de CDIfication ;
- Une ouverture de concours afin de recruter des titulaires sur les postes de titulaires ;
- La mise en place de la règle TP = TD pour les ATER. Cette mesure ne sera peut-être pas mise en œuvre immédiatement.

On observe que l'université de Tours est la troisième université disposant d'un taux bas d'encadrement (nombre d'étudiants / nombre d'enseignants), confirmant la nécessité d'augmenter le nombre de postes d'enseignants-chercheurs. Cela est également le cas pour les BIATSS.

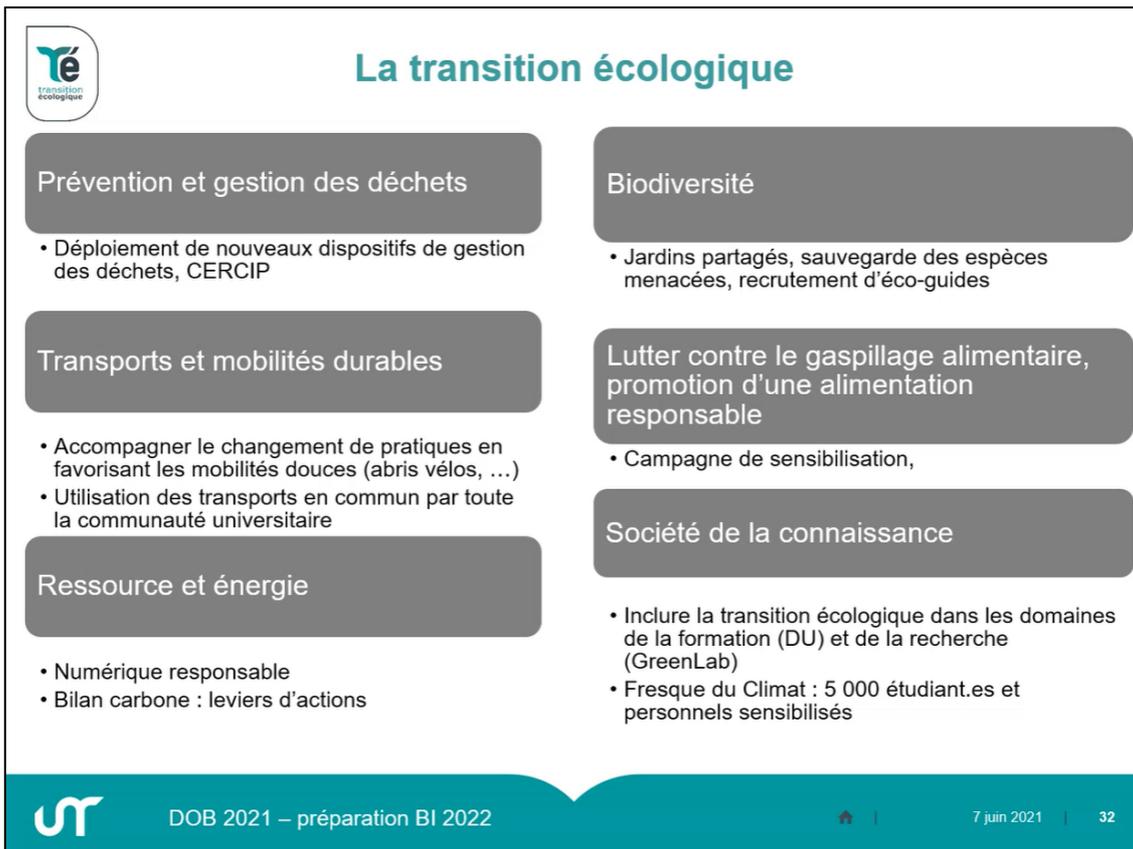


Si, par extraordinaire, l'université obtenait les 30 postes d'E-C et les 15 BIATSS, pour contenir le ratio Dizambourg, il faudrait tout de même obtenir des ressources propres en conséquence.

Sur la vie étudiante, il est proposé :

- Des dispositifs de remédiation à la rentrée 2021 ;
- La reconduction d'aides pour les étudiants ;
- Le développement de projets pluriannuels par le biais de la CVEC : campus habités construits, tiers-lieu AGORAE (épicerie sociale et solidaire).

Sur la transition écologique, d'autres actions sont envisagées en plus de la fresque du climat présenté lors du CA du 10 mai 2021 :



La transition écologique

Prévention et gestion des déchets

- Déploiement de nouveaux dispositifs de gestion des déchets, CERCIP

Biodiversité

- Jardins partagés, sauvegarde des espèces menacées, recrutement d'éco-guides

Transports et mobilités durables

- Accompagner le changement de pratiques en favorisant les mobilités douces (abris vélos, ...)
- Utilisation des transports en commun par toute la communauté universitaire

Lutter contre le gaspillage alimentaire, promotion d'une alimentation responsable

- Campagne de sensibilisation,

Ressource et énergie

- Numérique responsable
- Bilan carbone : leviers d'actions

Société de la connaissance

- Inclure la transition écologique dans les domaines de la formation (DU) et de la recherche (GreenLab)
- Fresque du Climat : 5 000 étudiant.es et personnels sensibilisés

ST DOB 2021 – préparation BI 2022 7 juin 2021 32

Plusieurs projets sont en cours d'étude :

- Partenariat pour des opérations de logements sociaux pour les étudiants avec le CROUS aux 2 Lions et / ou avec Tours Habitat à La Riche ;
- Désengagement des Tanneurs par l'achat du site Victor Hugo ;
- Création d'un poste de conduite de projets immobiliers (CPER) ;
- Création d'une Faculté d'Odontologie et d'une « école IAE » ;
- Dépôt de projets PIA 4 (programmes d'investissement d'avenir) et DSG 2 (Phase 2 du dialogue stratégique et de gestion).

Mme Nina GROULT manifeste son enthousiasme quant à la mise en place d'une AGORAE. Toutefois, les étudiants estiment que le tiers lieu envisagé ne répond pas au cahier des charges AGORAE. Il conviendrait donc de le renommer.

M. le Président indique qu'il a demandé à la ville de Tours de mettre à disposition le local « La Passerelle » situé à proximité des Tanneurs. Suite à de nombreux échanges avec la Ville de Tours, il est envisagé à la place la co-construction d'un lieu par l'université de Tours et la ville de Tours.

Mme Marion AMALRIC confirme qu'il sera nécessaire de renommer le projet s'il ne s'agit plus d'une épicerie solidaire du type AGORAE. Elle précise que le lieu envisagé au niveau de la passerelle est un lieu petit (120 m²) qui devra être partagé avec des artistes pour des expositions. Ce n'est donc plus le projet initial porté par les étudiants.

Mme Fabienne LABELLE observe qu'est envisagée une augmentation des ressources liées à la formation continue et à l'apprentissage. Elle souhaite savoir si les composantes conserveront les ressources liées à l'apprentissage afin de financer des emplois au sein de la composante. Mme Christine GEORGELIN indique que rien n'est tranché pour le moment. En application du principe de subsidiarité, il conviendrait de réfléchir à une mutualisation de certaines actions (ex. gestion des sollicitations d'entreprises) financée sur lesdites ressources. Mme Christine GEORGELIN précise que le CFA Centre-Val de Loire a vu le nombre d'apprentis augmenter fortement, en 2020, impliquant une augmentation substantielle de ses ressources. Le CFA va reverser une partie de ses recettes à l'université. Une part substantielle de cette somme sera affectée aux composantes dès le BR.

M. le Président précise que les ressources propres ne suffisent pas pour créer de nouveaux postes, il est nécessaire d'augmenter le plafond d'emplois.

Mme Barkaroum REAILI demande sur quels types de formations porterait l'apprentissage. Après le 1^{er} confinement le coût contrat pour l'apprentissage avait été augmenté.

M. Benoît WOLF indique que le débat d'orientation budgétaire doit être le temps d'un débat, d'un échange pour fixer des orientations partagées par notre communauté universitaire. Il y a quelques mois, le collectif Autrement s'interrogeait sur les modalités de gouvernance et des débats en notre sein. Nous faisons le constat que nous avons tendance à surévaluer le vote aux dépens de la délibération, l'opinion aux dépens de la réflexion collective. Proposer aux élus du conseil d'administration de débattre des orientations budgétaires en ayant un document préparatoire participe à faire vivre nos instances et plus largement nos principes de collégialité.

Alors pour ce premier débat d'orientation budgétaire et à partir du document présenté, Benoit WOLF souhaite souligner quelques éléments et sujets à aborder dans la cadre de la lettre d'orientation budgétaire. Les deux années écoulées interrogent forcément sur les modalités d'accompagnement des étudiants et le souhait de voir l'Université, établissement public portant une politique publique, combattre les inégalités dans l'éducation et la formation et de construire des parcours d'émancipation pour nous étudiants.

Cela doit passer par :

- un investissement dans l'accompagnement à la pédagogie, la mise en réseau et en commun des pratiques pédagogiques et accompagner les enseignants dans la réalisation des congés pour transformations pédagogiques ;
- le renforcement les équipes pédagogiques et mettre en place des dispositifs de formation et de coordination pédagogique en direction des chargés de cours ;
- un investissement dans les politiques de soutien pédagogique dans le cadre des dispositifs de remédiation et de l'orientation et la réussite en licence.

Mais cela passe aussi par le soutien à trois services dont les activités sont au cœur des missions des universités : la culture, le sport et la politique documentaire. Ils sont importants, car ils sont aussi des espaces de socialisation et d'épanouissement de nos étudiants.

Ainsi, pour Benoit Wolf, il paraît important par exemple de maintenir le dispositif Bibliothèques Ouvertes et le pérenniser dans le temps et étendre sur les différents sites universitaires comme de démultiplier les activités culturelles sur les sites d'enseignement permettant aussi de valoriser notre espace culturel Thélème dont la rénovation permet d'en faire une salle de spectacle incontournable de la scène tourangelle. Enfin, après un an de diète, les activités physiques et sportives doivent retrouver leur place au sein des cursus universitaires grâce notamment au Cercip, au développement du sport loisirs et par des partenariats renouvelés avec les clubs d'Indre-et-Loire.

Aborder un débat d'orientation budgétaire sans aborder la question de l'emploi est un non-sens, car l'emploi est notre richesse et il représente 80% de notre budget, c'est grâce aux femmes et aux hommes que nous pouvons accueillir les étudiants, les former et faire vivre la recherche scientifique.

La question de l'emploi et des rémunérations est un sujet de préoccupations des équipes pédagogiques, des équipes de recherche comme des équipes administratives. Cela s'inscrit dans le cadre d'une politique publique autour de l'accord carrières et rémunérations de la LPR et des conséquences positives en termes de repyramidage des emplois comme des évolutions indemnitaires proposées. Mais une politique des ressources humaines vertueuse ne peut exclure une partie de notre communauté universitaire, celle qui est la plus fragile en contrat à durée déterminée. Aussi, nous souhaitons que 2022 soit l'année du changement, celle qui permet de remettre en place un plan de CDIification pour les personnels non titulaires tant en direction des personnels enseignants que les personnels BIATSS avec une vraie réflexion en termes de gestions emplois et des compétences.

Pour Benoit Wolf, l'année 2022 doit aussi intégrer l'évolution de la politique indemnitaire qui devra être l'objet d'un dialogue social en septembre 2021 avec les organisations syndicales autour de la Rifseep.

Dans le cadre du budget 2022, il conviendrait d'intégrer aussi les évolutions possibles liées au télétravail comme la mise en place de la mesure de participation de l'employeur à une complémentaire santé des personnels.

Plus globalement, si la question des RH est par la structure même du budget, un passage obligé dans les débats d'orientations budgétaires, Benoit Wolf pense, qu'à l'instar de ce débat, il faudrait consacrer une séance du conseil d'administration ou alors du congrès, réunissant les trois instances, à un débat d'orientation sur le sujet des ressources humaines, permettant ainsi d'avoir une autre proche plus collective des politiques d'emplois lorsque nous les étudions à l'automne.

Enfin, la troisième thématique que Benoit Wolf souhaite aborder est celle de la place de l'Université comme actrice de la transition écologique. Il ne peut qu'adhérer et soutenir les orientations proposées qui permettent un changement d'envergure initié par la précédente équipe dans la prise en compte de cette urgence sociétale.

En ce qui concerne les emplois BIATSS, Mme Christine GEORGELIN indique qu'elle va mener une réflexion sur les métiers et comment permettre des promotions. Une seconde réflexion va être menée sur les modalités de la CDIfication (ex. : un oral).

M. le Président intervient sur la culture et le sport en indiquant que les infrastructures dans ce domaine sont souvent insuffisantes. À ce titre, une discussion devra intervenir sur l'utilisation de la CVEC dans un cadre pluriannuel.

M. Hovig TER MINASSIAN soutient les propositions envisagées dans le cadre de la précarité. Sur la question de l'apprentissage, il estime qu'il ne faut pas négliger le travail impliquant le passage d'une formation initiale en formation en apprentissage. Il convient de prendre en compte cette surcharge de travail lors du démarchage des responsables de formation. Par ailleurs, il fait état d'une inquiétude potentielle quant au repyramidage des postes.

Sur ce dernier point, M. le Président informe qu'un groupe de travail sera institué afin de définir une méthodologie de mise en œuvre.

M. Emmanuel NERON s'inquiète sur les coûts contrats pour les apprentis. Il demande au Président si la CPU s'est positionnée sur ce sujet. Le Président va solliciter la CPU sur ce point. Mme Christine GEORGELIN indique que ces inquiétudes sont liées au passage des CFA à la comptabilité analytique. Le Président de la commission des moyens de la CPU craint que l'État se serve de cet outil pour diminuer le coût contrat. Beaucoup d'universités ont fait remonter des coûts qui ne prennent en compte que le coût des enseignements, omettant ainsi la dimension recherche, qui est propre aux universités.

M. le Président souhaite que l'apprentissage soit pensé lors de la réflexion sur la prochaine offre de formation. Il n'est pas toujours facile de faire évoluer une formation initiale en formation en apprentissage en cours de contrat.

Le conseil d'administration approuve les priorités et orientations pour l'élaboration du budget initial 2022 par la délibération n°2021-47 (22 votes pour, 3 votes contre, 7 abstentions).

3.2. Propositions de la commission des moyens du 28 mai 2021

Mme Christine GEORGELIN présente tout d'abord la question de la tarification des DU – DIU. Les habilitations des DU – DIU sont également passées devant la CFVU.

80 dossiers ont été instruits. Un groupe de travail a été créé sur ce sujet afin d'examiner tous ces diplômes, en particulier leur équilibre financier. L'objectif est de s'assurer d'un équilibre financier par composante, sous l'angle des coûts directs. Une grille d'analyse a été développée afin de déterminer si les tarifs proposés permettaient un équilibre ou non.

Les tarifs proposés ont été adoptés à l'unanimité en commission des moyens, 5 diplômes en création en 2022 seront réexaminés en Octobre (prochaine commission des moyens examinant ces tarifs des DU/DIU). Le groupe de travail est missionné par la commission pour étudier d'ici là comment améliorer la grille et la prise en compte dans celle-ci des mutualisations au sein de certains DU.

Mme Christine GEORGELIN présente succinctement les autres points à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 28 mai 2021 par la délibération n°2021-48.

4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Election de vice-président

M. le Président propose la candidature de M. Pascal CHAREILLE qui se présente aux membres du Conseil d'Administration. M. Pascal CHAREILLE est en poste à l'université de Tours depuis 1993, comme enseignant de second degré puis comme maître de conférences en histoire médiévale. Il a été responsable et co-responsable de licences au sein de l'UFR Art et Sciences Humaines et comme correspondant pédagogique pendant 10 ans. Il est un membre consultatif de la CFVU depuis plusieurs années et il secondera donc M. Florent MALRIEU à cette vice-présidence.

Il souhaite travailler dans un cadre de réflexion collective et partagée avec l'ensemble des composantes.

M. Philippe VENDRIX demande s'il ne serait pas plus judicieux d'étudier en premier la modification des statuts de l'université, puis l'élection du vice-président.

M. le Président estime que les deux questions sont autonomes. Il propose de conserver la structure de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration élit M. Pascal CHAREILLE en qualité de vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire par la délibération n°2021-49 (19 votes pour, 4 votes contre, 5 abstentions).

4.2. Modification des statuts de l'université

Mme Colombine MADELAINE remercie les membres du groupe de travail. Elle précise que le code de l'éducation ne permet pas au Président du CAC de déléguer sa compétence de Président de la CFVU et de la CR. Dans les faits, les vice-présidents continueront de présider leurs commissions, à l'instar d'autres universités comme Orléans ou Rennes. Le Ministère a également fait un certain nombre de remarques sur le document proposé. Le Rectorat a également proposé une modification, d'où les modifications de dernières minutes.

M. Philippe ROINGEARD s'interroge sur la pertinence de découpler la présidence de l'université de la présidence du CAC. Il salue la transparence de Mme Colombine MADELAINE, en transférant la réponse du MESRI suite à la sollicitation de l'université de Tours. Le MESRI a rappelé dans son message que les VP ne pourront présider la CFVU et la CR, ce qui constitue une vraie difficulté.

La volonté de la nouvelle équipe présidentielle était d'éviter que le Président de l'université intervienne dans la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs. Pour atteindre cet objectif, il aurait suffi d'adopter une procédure simple de déport du Président de l'université lorsque ces points sont apportés.

M. le Président insiste sur le fait que ce n'est pas ce seul point qui justifie la volonté de découpler la présidence de l'université de celle du CAC. Il s'agit aussi de répartir les tâches entre les deux présidents, favorisant ainsi un travail plus collaboratif, partagé.

Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU rappelle que cette modification des statuts intervient après les élections universitaires. La gestion quotidienne a nécessité l'élection de vice-présidents rapidement, avant même la révision des statuts.

M. Philippe VENDRIX propose de reporter ce vote afin de permettre une refonte globale des statuts de l'université et tenir compte de toutes les conséquences de cette séparation de la présidence de l'université et du CAC, plutôt que de procéder à des modifications au fil de l'eau.

M. le Président rappelle que cette proposition de séparation de la présidence de l'université et de celle du CAC était un engagement de campagne. Depuis plusieurs mois, de nombreuses discussions ont eu lieu sur ce sujet. Il

est désormais nécessaire d'avancer et de permettre d'élire prochainement un.e président.e du CAC. D'autres modifications auront lieu, mais qui ne concerneront pas ce sujet.

M. Hovig TER MINASSIAN rappelle que la question de la temporalité de la modification des statuts a déjà été débattue en conseil d'administration. Par ailleurs, il tient à signaler que la question du suivi de carrière est explosive. Dans ce contexte, il est important de prendre un engagement fort, écrit sur ce sujet.

M. Emmanuel NERON considère que le texte proposé pose de nombreuses questions quant à sa mise en œuvre immédiate. Il est délicat de voter un texte où il est indiqué que l'élection du Président du CAC intervient dans un délai de deux mois après l'élection du Président.

Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU précise qu'une disposition transitoire est prévue. M. Jérôme BARRERE indique que cette disposition sera reproduite dans la délibération, et non dans les statuts :

« Le délai figurant au deuxième alinéa de l'article 24 n'est pas applicable à l'élection du président du conseil académique intervenant immédiatement après l'entrée en vigueur dudit article, dans sa version résultant de la délibération n°2021-50 du conseil d'administration en date du 10 mai.

L'élection devra intervenir dans un délai d'un an à compter de l'approbation de délibération susmentionnée. »

M. Philippe ROINGEARD rappelle que la direction des affaires juridiques du MESRI a clairement indiqué qu'il est impossible pour le Président du CAC de déléguer sa signature aux vice-présidents. Ce point n'apparaît pas dans le tableau soumis aux membres du Conseil d'administration.

Mme Colombine MADELAINE indique qu'il n'est pas nécessaire de le mentionner dans les statuts dès lors que cela résulte des dispositions du code de l'éducation. La réponse du Ministère n'est donc aucunement une nouveauté, cela conforme l'analyse du groupe de travail et de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine.

M. Benoît WOLF revient sur les écrits du Ministère. Il tient à rappeler que le Gouvernement a dû reprendre des dispositions législatives pour clarifier notamment la place des présidents d'université, afin d'être en conformité avec la pratique des universités.

M. le Président propose de soumettre aux voix ce projet de révision des statuts.

Le conseil d'administration approuve la modification des statuts de l'université par la délibération n°2021-50 (19 votes pour, 8 votes contre, 4 abstentions)

4.3. Désignation de représentants à la fondation Philippe-Maupas

M. le Président rappelle que la fondation Philippe Maupas a été créée en 2013 dans l'objectif de lever des fonds pour favoriser le développement des biotechnologies et des biomédicaments en région Centre-Val de Loire et notamment avec un soutien apporté à la création du Bio3 Institute.

Au vu du bilan positif, il avait été décidé de proroger cette fondation pour qu'elle puisse continuer à soutenir le développement des biotechnologies et des biomédicaments.

Des discussions sont en cours pour continuer à développer cette fondation et ses projets.

Mme Fabienne TOUPIN indique que le nom de notre université est à côté de celui du laboratoire SERVIER et que cela pose peut-être un problème d'éthique sur les valeurs défendues par l'université de Tours.

M. Hovig TER MINASSIAN observe que le secteur santé est particulièrement représenté au sein de cette fondation. Il se demande dans quelle manière une représentation du secteur SHS est envisagée.

M. le Président précise qu'il s'agit avant tout d'un outil parmi d'autres pour favoriser le développement de ce type de filière. Il y a bien la volonté que ces SHS soient au cœur de ce projet.

Concernant la remarque de Mme TOUPIN, il est difficile de reprendre les bases de cette fondation. M. Philippe ROINGEARD précise que l'équipe dirigeante du laboratoire SERVIER a totalement été revue depuis l'histoire du Mediator.

Mme Catherine BEAUMONT ajoute que la fondation est spécialisée dans le biomédicament et que c'est la raison pour laquelle le secteur du SHS est moins représenté que celui de la santé.

Le conseil d'administration désigne les nouveaux membres du collège des représentants de l'université au conseil d'administration de la Fondation Philippe-Maupas par la délibération n°2021-51 (4 abstentions).

4.4. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université

M. le Président précise qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté, mais d'une amélioration de ce pouvoir donné au Président.

Sur le seuil des marchés publics à 500 000 €, les dossiers font l'objet d'une instruction par les services et la commission des marchés. Par ailleurs, les crédits sont souvent fléchés par des programmes de recherche. L'objectif est d'éviter d'alourdir les procédures afin d'aller le « plus vite possible » même si les délais restent assez longs.

M. Jérôme BARRERE précise que ces délégations sont prévues dans le Code de l'Education et que, jusqu'à présent, elles étaient données en deux temps, non financières et financières.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université par la délibération n°2021-52.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Additif à la campagne d'emploi des supports Biatss vacants à la rentrée 2021

M. le Président précise qu'il s'agit de postes de titulaires qui se sont libérés en cours d'année. À ce jour, il n'est plus possible d'ouvrir ces postes aux concours, mais seulement de les ouvrir aux contractuels.

M. Bertrand BILLAULT demande si un IGR au concours sera mis sur le poste de directeur•rice adjoint•e de la direction des systèmes d'information. M. le Président précise que ce poste sera à pourvoir en mobilité interne.

Mme Christine GEORGELIN précise que le poste 15808, de catégorie C, est proposé en rehaussement de catégorie A, car il s'agit d'y placer, par mouvement interne, une personne en charge de la GPEC, personne qui libérant son poste permettra le recrutement d'un contractuel de catégorie C ; l'université avait reçu un financement au titre du DSG2 de l'an dernier pour le déploiement de la GPEC et organisé un concours extérieur en 2020 qui s'est avéré infructueux.

Le conseil d'administration approuve l'utilisation des emplois Biatss vacants à la rentrée 2021 par la délibération n°2021-53 (2 abstentions).

5.2. Rémunération des moniteurs du SCD

M. le Président rappelle que ces moniteurs ont été un appui important pour le SCD ainsi que pour les étudiant.e.s accueilli.e.s en nombre au sein des bibliothèques pendant cette année universitaire. Il avait été décidé, qu'au vu des conditions sanitaires, des contraintes et de l'exposition particulière de ces membres, de les rémunérer à hauteur de 100%.

Mme Christine GEORGELIN précise que cette délibération indique qu'il s'agit de valider les 20% restant, normalement validés après constatation de service-fait. Dans certaines composantes, les contrats n'ont pas totalement pu être honorés.

M. Achille CASSIOT rappelle que ces étudiants comptent sûrement sur cet argent et qu'il serait dommage de les en priver, surtout en cette période particulière. Cette question de l'emploi étudiant mérite d'être davantage mise en avant dans la politique de l'établissement. Il demande également à ce que les horaires des BU soient élargis, pas uniquement en période d'examens.

Mme Christine GEORGELIN précise qu'après vérification au sein des composantes, les autres contrats Péresse étudiants n'ont pas été impactés par la situation sanitaire ou les différents couvre-feux.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la mise en paiement, au profit des moniteurs du SCD, des heures dues au contrat, y compris celles qui n'auraient pas pu être réalisées en raison des conditions de la crise sanitaire, pour un total de 666 heures par la délibération n°2021-54.

6. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

6.1. Propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20 mai 2021 – pédagogie

- M. Florent MALRIEU présente les décisions concernant la pédagogie et évoquées lors de la dernière CFVU :
- campagne 2021-2025 d'habilitation des diplômes d'université et interuniversitaires (DU et DIU) : création et renouvellement (avis CFVU n°2021-18 et 2021-32). Toutefois, compte tenu du fait que le vote des tarifs par la commission des moyens a été repoussé en juin pour les DU d'ethnomusicologie, de guide conférencier-médiateur culturel, de jazz et culture musicale, de patrimoine régional et médiation et de philosophie de l'éducation et pédagogie contemporaine, les maquettes de ces cinq DU ne sont pas approuvées ;
 - calendrier de la campagne 2021-2022 de validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) – avis CFVU n°2021-33 ;
 - cahier des charges de l'unité d'enseignement compétences, engagement, réflexion citoyenne, pratiques (UE CERCIP) – avis CFVU n°2021-34 ;
 - demande de prolongation de bornage de l'année universitaire (CESR) – avis CFVU n° 2021-35.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20 mai 2021 – pédagogie par la délibération n°2021-55.

6.2. Propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20 mai 2021 – conventions

M. Florent MALRIEU présente les conventions passées entre l'université de Tours et d'autres universités françaises à la dernière CFVU.

Les trois premières conventions portent sur l'accueil de nos étudiants en faculté d'odontologie. Jusqu'à présent ces étudiants sont ventilés sur les universités de Montpellier, Nantes et Clermont-Ferrand. D'ici quelques années, nos étudiants auront l'opportunité de rester à l'université de Tours pour poursuivre leurs études en odontologie. La quatrième convention est avec l'université d'Orléans. Elle concerne les étudiants suivant des L. AS à l'université d'Orléans.

La dernière convention concerne les universités d'Angers, du Mans et de Tours pour une mutualisation des formations à distance FLE.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 20 mai 2021 relatives aux conventions par la délibération n°2021-56.

6.3. Propositions de la commission FSDIE du 4 juin 2021 et rectificatif d'une des propositions de la commission CVEC du 22 avril 2021

M. Quentin RAVEAU indique que les points délibérés lors de la dernière commission FSDIE ont tous été validés pour un total de 34 469€ et il salue l'engouement des différentes associations. Les projets concernent la solidarité ou encore des projets festifs également comme les galas de fin d'année.

Mme Fabienne TOUPIN demande des précisions sur la revue des patrons. Quentin RAVEAU indique qu'il s'agit d'un projet reporté de l'an dernier à destination des étudiants de médecine qui finissent leur internat. C'est un moment de partage entre étudiants et enseignants pour finir cet internat de médecine.

Concernant la CVEC, Mme Marion AMALRIC revient sur la demande de BDE de Polytech concernant le financement d'un piano pour répéter et proposer des concerts. La 1^{ère} demande ne présentait pas plusieurs devis et la commission voulait savoir si on ne pouvait pas trouver un piano moins cher.

Mme Marion AMALRIC rappelle que dans ces deux commissions, CVEC et FSDIE, il est demandé à ce que les porteurs de projets déposent plusieurs devis quand c'est possible.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la Commission FSDIE du 4 juin 2021 et le rectificatif d'une des propositions de la Commission CVEC du 22 avril 2021 par la délibération n°2021-57.

7. RECHERCHE ET ETUDES DOCTORALES

7.1. Compte rendu de la commission de la recherche du 20 avril 2021

La commission de la recherche a tout d'abord étudié l'appel à projets « Actions de recherche transversales » et a procédé à un bilan de la première édition de cet appel à projets. Ensuite, la commission a été amenée à débattre des deux points suivants :

- Le 4^e appel à projets « Programme d'investissements d'avenir (PIA 4), déjà présenté lors du précédent conseil d'administration ;
- La prolongation des thèses dans le contexte de la situation sanitaire.

M. Philippe VENDRIX indique que l'établissement tirerait profit d'avoir connaissance des classements internationaux de l'université de Tours.

7.2. Exonération d'inscription des doctorants

Mme Emmanuelle HUVER présente le dispositif d'exonération d'inscription des doctorants. Il s'agit en réalité de reconduire le dispositif mis en place l'année prochaine par la précédente équipe présidentielle. Cela permet de prolonger la durée de la thèse, et non de prolonger la durée des contrats, et d'éviter aux étudiants devant soutenir prochainement de payer de nouveaux droits d'inscription.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'exonération des droits d'inscription 2021-2022 pour les doctorants qui devaient soutenir avant le 31 décembre 2021 et qui seront en capacité de soutenir avant le 30 juin 2022 par la délibération n°2021-58.

Questions diverses

M. Oscar BRETONNEAU souhaite parler du scrutin par correspondance pour les prochaines élections au CNESER, adapté aux conditions sanitaires. Il regrette que l'envoi au domicile ait été choisi par l'établissement plutôt que le retrait sur place. De nombreuses fraudes ont été constatées dans plusieurs universités (détournement des envois postaux par la création de fausses adresses mail...). Un procureur de la République a été saisi par le MESRI et une enquête est en cours. Les élus de la liste Bouge ton Campus demandent à l'université de contacter chaque grand.e.s électeurs par téléphone pour s'assurer de la bonne réception du matériel de vote.

M. le Président condamne ces agissements. Aucune remontée en ce sens n'a été constatée au sein de l'université.

M. Jérôme BARRÈRE rappelle que l'ensemble des courriers a été envoyé aux étudiants par courrier AR.

M. le Président annonce qu'il s'agissait du dernier conseil d'administration de Mme Anne BESNIER dans le cadre de sa mandature actuelle (en raison des élections régionales). Il la remercie pour sa participation active au sein du Conseil durant tout le long de son mandat et de son implication constante et fructueuse dans la vie de notre établissement, la région Centre-Val de Loire étant un partenaire central de notre université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 1er juillet 2021
Le Président,
Arnaud Giacometti